



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 16 juin. — Le roi vient d'autoriser le ministre de l'intérieur à prélever sur le crédit de 10 millions, les sommes nécessaires pour donner des secours aux gardes nationaux blessés et aux familles de ceux qui auront succombé en défendant la cause du pays dans les derniers événements de Paris dans l'Ouest.

Le prince royal est arrivé à Toulon le 12 juin. Il a été reçu aux acclamations de la garde nationale, des troupes de ligne et de toute la population. Les rues étaient pavées de drapeaux tricolores.

Le 14, il s'est embarqué sur le *Sphinx* pour se rendre à Arles.

Un bal avait été offert par la ville de Marseille, à S. A. R. le duc d'Orléans. En apprenant les événements de Paris, le prince a répondu qu'au moment où le sang français venait de couler, il lui était impossible de se livrer à la joie.

M. le général Solignac est décidément rappelé. Le général Bonnet, qui va prendre le commandement de la 12^e division militaire formée aujourd'hui par six départemens, doit à l'heure où nous écrivons, être rendu à Nantes.

On lit dans le *Temps* :

Il paraît qu'à la suite des événements des 5 et 6 juin, des entretiens sérieux auraient eu lieu entre plusieurs membres du corps diplomatique sur la nécessité de fortifier le ministère français par une mainmise rapide et satisfaisante des affaires étrangères; plusieurs dépêches auraient été adressées aux cabinets des grandes puissances, et l'évacuation d'Anvers aurait été présentée comme une mesure nécessaire et la seule capable de mettre un terme aux accusations contre le ministère.

On lit dans le *Moniteur* :

La correspondance de l'Ouest apporte aujourd'hui de nouvelles assurances de tranquillité. Les esprits tendent chaque jour davantage à se pacifier. L'ardeur patriotique des gardes nationales est toujours admirable.

Il y a eu, le 11, une très grande foire à Theix, dans le lieu de Vannes (Morbihan). L'autorité n'y avait point envoyé de troupes; elle a voulu abandonner la population à elle-même. La foire a été superbe; il est fait beaucoup d'affaires; les paysans satisfaits ont montré un très bon esprit, et on n'a remarqué aucun des désordres qui suivent ordinairement ces nombreuses réunions.

La bande qui avait été battue près de Jallais (Mayenne-et-Loire), ayant reparu en partie entre St. Lambert et Chemillé, a été complètement dispersée. Les chefs demandent à capituler. On ne les reçoit qu'à discrétion.

L'attaque méditée sur Ponsange (Vendée) n'a eu lieu. Le découragement est répandu parmi les chefs. Le repentir ramène les paysans. L'instruction relative à M. Berryer continue à Nantes.

Le gouvernement reçoit chaque jour de Paris et de tous les points de la France, des offres de service par des gardes nationaux et des militaires retraités, pour marcher contre les insurgés de l'Ouest.

La question de rétroactivité vient d'être résolue dans un sens opposé à celui de l'arrêt de la chambre royale de Paris par un jugement de la chambre du conseil du tribunal de Laval (Mayenne.) La prison de cette ville se trouve près de 60 individus qui ont pris part à l'insurrection de la

chouannerie, et qui ont été arrêtés avant la déclaration officielle de la mise en état de siège de la Mayenne. On demandait que l'instruction commencée par la justice ordinaire fût interrompue, et que les conseils de guerre en fussent chargés; mais le tribunal a décidé qu'il n'y avait pas lieu à discontinuer l'instruction et à distraire les prisonniers de leurs juges naturels.

ARRESTATIONS.

On affirme que M. de Châteaubriand a été arrêté ce matin. Outre cette arrestation, des mandats d'amener ont été décernés contre MM. le marquis Pastoret et le maréchal duc de Bellune. Tous les deux s'étaient déjà soustraits à ces poursuites en quittant Paris.

On annonce aussi l'arrestation de MM. Fitz James et Hyde de Neuville.

Nous apprenons que M. Durosoir, professeur d'histoire dans un des collèges de Paris, a été arrêté par des gendarmes, hier au soir, à son domicile, rue du Jardinot, n° 3. On ignore les motifs de cette arrestation.

M. le prince de Beaufrémont, chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, a été arrêté à Blois.

CONSEILS DE GUERRE.

Voici quelques détails extraits de la *Gazette des Tribunaux* d'hier, sur les procédures instruites pardevant les conseils de guerre :

M. le lieutenant-général, gouverneur de Paris, a donné l'ordre ce matin (15) à M. le colonel président du 1^{er} conseil de guerre, d'assembler ce conseil pour demain samedi, dans le lieu ordinaires de ses séances, à l'effet de juger les accusés Wachez et Pépin, dont les instructions judiciaires sont terminées depuis hier (14).

Seize témoins entendus dans l'instruction sont cités dans l'affaire de Wachez, sur lequel pèsent, indépendamment de l'accusation de meurtre commis avec préméditation et guet-apens, sur la personne de M. Gournay d'Arnonville, commissaire de police, les accusations d'avoir fomenté la guerre civile en excitant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, d'avoir fait partie des bandes armées qui avaient pour but la dévastation et le pillage, et enfin d'avoir fourni à ces mêmes bandes d'hommes armés un lieu de retraite dans son domicile.

Dans son interrogatoire, ainsi que nous l'avons dit (voir le numéro d'hier), Wachez a protesté contre la juridiction militaire.

Voici quelles sont les questions qui lui ont été adressées par M. Millot de Boulmay, capitaine-rapporteur.

D. Monsieur, vous êtes prévenu d'avoir attenté à la vie du commissaire de police, M. de Gournay d'Arnonville; veuillez nous expliquer ce que vous avez fait dans la journée du 6 juin.

R. Je proteste contre l'illégalité de l'ordre qui m'a fait traduire devant le conseil de guerre; je ne vous reconnais pas le droit de m'interroger.

D. Je vous fais observer que ce droit m'est attribué en vertu des pouvoirs dévolus au lieutenant-général, gouverneur de Paris, en exécution de l'ordonnance du roi qui met Paris en état de siège.

R. J'ai déjà dit que je protestais contre l'illégalité de l'ordre qui me traduit devant le conseil de guerre; je proteste également contre cette ordonnance, et je refuse de répondre à vos interpellations.

D. Vous êtes accusé d'avoir fait partie de bandes armées ayant pour but la dévastation et le pillage; qu'avez-vous à répondre?

R. Je persiste dans mes protestations, je n'ai plus rien à dire. Sur chacune des questions relatives aux autres chefs d'accusation, au nombre de sept, Wachez fait la même protestation et garde le silence.

En terminant l'interrogatoire, M. le capitaine-rapporteur lui a adressé cette question : Avez-vous fait choix d'un défenseur ?

R. Je n'en ai point à choisir, ma protestation me dispense de réclamer le ministère d'un avocat.

La loi me faisant un devoir de vous donner d'office un conseil, continue M. le rapporteur, je désigne pour vous défendre M^e Henrion, avocat à la cour royale.

Aussitôt M. Maillot de Boulmay envoya un platon à M^e Henrion pour qu'il eût à se rendre au conseil de guerre; l'avocat ne se fit point attendre, et immédiatement après avoir pris connaissance de la procédure, il fut mis en rapport avec l'accusé Wachez, qui d'abord refusa de le recevoir et de communiquer avec lui. Cependant, lorsqu'il eut appris le danger qui le menaçait, lorsqu'il sut que si le conseil de guerre se déclarait compétent, il jugerait le fond du procès sans désemparer; que le pourvoi en révision serait jugé dans les vingt-quatre heures, et que l'exécution de la sentence pourrait avoir lieu dans un autre délai de vingt-quatre heures, Wachez supplia l'avocat de le défendre sur les accusations dirigées contre lui, mais en protestant contre l'illégalité de l'ordonnance et contre la compétence du tribunal militaire.

Wachez repousse avec indignation l'accusation de meurtre; il est vrai que dans le nombre des témoins cités, aucun ne constate l'avoir vu tirer sur le commissaire de police; d'autres au contraire déclarent qu'il était au fond de sa boutique au moment où les insurgés l'ont enfoncée, et sont montés au premier étage, et qu'il est resté auprès de sa femme malade, au rez-de-chaussée. Quelques témoins ont déclaré qu'ils avaient entendu dire que Wachez avait dit : *Ce commissaire de police est un gros c....., il devait avoir tôt ou tard son affaire; il n'a que ce qu'il mérite.* C'est ce propos, dénoncé à la préfecture de police, qui a donné lieu à son arrestation et à l'accusation de meurtre dirigée contre lui.

Wachez est un ancien militaire entré au service en 1800 dans le 3^e régiment de dragons; ses états de service, que nous avons vus, sont fort honorables. Wachez a fait les campagnes d'Italie. En 1806, il était à la grande armée, il combattit avec valeur en Prusse et en Pologne; l'Espagne et le Portugal furent aussi le théâtre de ses nombreux traits de bravoure, et en 1812 il se trouvait en Russie, où il partageait les désastres de l'armée.

Au passage de Minser, en l'an 9, il reçut un coup de feu à la jambe droite; le 4 février 1806, dans une bataille contre les Prussiens, il eut son cheval tué sous lui, et reçut neuf coups de lance. En 1812, à l'affaire de Wilna, il eut encore son cheval tué sous lui; il reçut plusieurs blessures, et principalement un coup de feu au front, qui lui enleva une partie de la table extérieure du coronal.

M. Millot de Boulmay a signifié aujourd'hui à Wachez qu'il était traduit devant le premier conseil de guerre de Paris, comme accusé des crimes et délits prévus par les articles 87, 91, 96, 99, 231, 232 et 233 du code pénal ordinaire, et qu'il serait procédé à son jugement dans l'audience de demain.

L'accusé Pépin, épicier et capitaine de la garde nationale, a protesté également contre l'illégalité de son renvoi devant le conseil de guerre; mais il a répondu aux interrogatoires de M. le capitaine rapporteur; il soutient qu'il est étranger aux faits qui lui sont imputés.

Un très-grand nombre de témoins sont cités dans cette affaire, nous pensons que les débats se prolongeront fort avant dans la soirée.

Le 2^e conseil de guerre a continué aujourd'hui (15), les quatre instructions dirigées contre Geoffroy, Colombat, Royer et Margot.

Lundi il y aura audience à ce conseil pour juger Geoffroy et Margot.

Geoffroy est un jeune artiste, long-temps employé comme dessinateur à la préfecture de la Seine. L'accusation lui reproche d'avoir, dans la journée du 5 juin, au convoi du général Lamarque, parcouru à cheval le front du cortège, en tenant à la main un drapeau rouge sur lequel étaient écrits, en lettres noires et blanches, ces mots : *La liberté ou la mort.* Geoffroy est accusé en outre d'avoir, dans la journée du 6, fourni de la poudre et des cartouches à des individus qui, embusqués dans la rue Montorgueil, faisaient feu sur la garde nationale et sur la ligne.

Geoffroy n'a point été arrêté sur le lieu du combat; mais passant le lendemain avec sa sœur, rue Tiquetonne, il tomba au milieu d'un groupe, d'où plusieurs voix s'élevèrent contre lui : *Arrêtez-le ! c'est un républicain ! c'est un gueux ; il a tiré hier sur nous !* Geoffroy fut arrêté et conduit au poste le plus voisin. L'instruction commença : de nombreux témoins furent entendus, et leurs dépositions font peser sur Geoffroy la triple accusation :

1^o D'attentat dans le but de détruire et de changer le gouvernement du roi, et d'exciter les citoyens et habitans à s'armer contre l'autorité royale;

2^o D'attentat dans le but d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitans, à s'armer les uns contre les autres;

3^o D'exposition dans le lieu public, d'un signe ou symbole destiné à propager l'esprit de rébellion ou à troubler la paix publique.

Geoffroy a confié le soin de sa défense à M^e Moulin et Landrin. L'un plaidera la question de compétence, l'autre combattra l'accusation au fond, dans le cas où le moyen d'incompétence serait rejeté.

Rapport de M. le général Tiburce Sébastiani au
ministère de la guerre.

Paris, 9 juin.

« Monsieur le maréchal, conformément à vos ordres, je me suis rendu hier à l'hôtel-de-ville, à neuf heures du matin, pour y prendre le commandement du 42^e de ligne et des 3^e et 14^e légers, que vous aviez bien voulu me confier. A mon arrivée, les ponts et les quais depuis le Louvre jusqu'à l'arsenal étaient occupés par la garde nationale et les troupes de ligne. On échangeait encore quelques coups de fusil sur la rive gauche de la Seine; mais aucune résistance ne paraissait y être organisée. La communication des quais de la rive droite n'était inquiétée que par quelques coups de fusil tirés des rues adjacentes et par une maison située vis-à-vis le pont Notre-Dame, dans le prolongement de la rue Planche-Mibray.

Les révoltés se trouvaient donc entièrement rejoints dans l'intérieur Paris, d'après les renseignements que je recueillis de M. le préfet de la Seine et de plusieurs agens de l'administration, le quartier St-Méry paraissait être le centre des opérations qu'ils se proposaient encore de tenter.

Je me transportai devant la maison de la rue Planche-Mibray, sur le quai, d'où l'on inquiétait les troupes placées sur le pont Notre-Dame.

Le colonel Martin, du 12^e léger, qui m'accompagnait, eut son cheval tué sous lui, pendant que j'examinais la position. Je me décidai sur-le-champ à faire enlever cette maison, une compagnie de voltigeurs enfonça les portes, tua quelques hommes qui faisaient résistance, et on en conduisit plusieurs à la préfecture de la Seine.

De retour sur la place de Grève, je dirigeai sur les rues adjacentes une reconnaissance, sous les ordres de M. le capitaine de Salles, officier d'une haute distinction, et qui a rendu de véritables services dans cette circonstance. Cette colonne pénétra dans la rue Saint-Antoine, n'y trouva aucune résistance et parcourut sans obstacle les rues de la Tixeranderie, de la Poterie et de la Verrerie. En débouchant dans la rue des Arcis, elle fut accueillie à coups de fusil. Là, une résistance sérieuse avait été organisée: les voltigeurs furent arrêtés par un feu bien nourri, et on fit pleuvoir sur eux des pavés et une grande quantité de morceaux de toiles, tandis que des hommes placés derrière des barricades, les défendaient vigoureusement.

Informé de cet incident, et voulant reconnaître la position qu'on nous disputait si vivement, je me mis à la tête de deux compagnies du 3^e et 12^e léger, et je fis enlever les deux premières barricades. Une compagnie de la garde nationale qui appuyait notre mouvement, vint s'établir devant l'église St-Méry, et je reconnus que la résistance était le plus fortement organisée à l'embranchement des rues des Arcis, St-Martin, St-Médéric et Aubry-le-Boucher. Là, des barricades en pavés avaient été établies dans chacune de ces rues. Les quatre maisons qui forment le carrefour étaient barricadées, et on lançait de toutes les fenêtres des pavés, des pierres et des morceaux de bois. La rue St-Martin me parut, autant que la vue pouvait s'étendre, coupée par de nombreuses barricades qu'il fallait nécessairement enlever pour se mettre en communication avec le boulevard. J'en rendis compte à M. le commandant en chef de la garde nationale; je lui demandai un bataillon de plus, en lui représentant la nécessité d'en finir sur ce point avant la nuit et de débarrasser promptement l'Hôtel-de-Ville d'un voisinage aussi dangereux.

En revenant de l'Hôtel-de-Ville, je fus entouré par une foule d'habitans du quartier, qui, aux cris de: Vive le roi! Vive la liberté! me témoignèrent combien ils étaient affligés de la tentative insensée qui nous forçait de combattre; ils nous donnèrent tous les renseignements dont nous avions besoin, et plusieurs demandèrent à se joindre à nous, lorsque nous nous porterions en avant.

Vers deux heures, après le passage du roi, M. le maréchal commandant en chef de la garde nationale, ayant mis à ma disposition un bataillon et demi du 42^e de ligne et quelques compagnies du 1^{er} de ligne, commandés par le colonel Hensch, je formai deux colonnes d'attaque. La première, sur le quai, était composée du 1^{er} de ligne et de

quelques hommes de la garde nationale sous les ordres du général Laydet, et elle eut pour mission de balayer la rue des Arcis jusqu'à l'église Saint-Méry; d'enlever les barricades, de pénétrer dans toutes les maisons des fenêtres desquelles on tirait sur elle.

Je me portai moi-même jusqu'à une certaine hauteur, et je revins ensuite sur la place de Grève, où je formai la 2^e colonne, qui fut composée des troupes du 42^e de ligne et d'un détachement de garde nationale. Cette colonne déboucha de la place de l'Hôtel-de-Ville et dut s'emparer du quartier Saint-Méry, et surtout des maisons que j'avais reconnues le matin. Je laissai pour garder l'Hôtel-de-Ville un bataillon du 12^e léger et un bataillon de garde nationale de la banlieue. J'avais, en outre, en réserve sur la place une partie du 3^e léger et une pièce de canon chargée à mitraille. La colonne du 42^e traversa la rue de la Tixeranderie et celle de la Poterie, et tandis que la colonne que dirigeait le général Laydet par la rue Planche-Mibray et la rue des Arcis se présentait devant l'église Saint-Méry, qu'on avait fermée, je tournai l'église avec l'autre colonne par la rue Brise-Miche; je pénétrai dans la rue Saint-Médéric, et je fis aborder les barricades que j'avais reconnues le matin. Les portes des maisons voisines furent enfoncées après une vive résistance. Les soldats pénétrèrent, tuèrent tout ce qui se défendit et conduisirent plusieurs prisonniers à l'Hôtel-de-Ville.

On trouva dans ces maisons beaucoup de fusils et de sabres, des caisses de pistolets, de la poudre et jusqu'à des boulets. C'était, comme je l'avais présumé le matin, le centre des opérations des insurgés, le point d'où ils espéraient gagner l'Hôtel-de-Ville. Je laissai dans ces maisons une compagnie du 42^e pour couvrir nos communications et empêcher qu'on essayât de les reprendre. Les deux colonnes, réunies en une seule, s'élançèrent ensuite, le tambour battant la charge, à l'entrée de la rue Saint-Martin. A chaque barricade, nous étions accueillis par le feu des maisons voisines et accablés de morceaux de tuile. Je fis enfoncer les portes de toutes celles qui essayèrent ainsi de nous arrêter; on se battit dans les escaliers, dans les appartemens; mais partout l'avantage demeura à nos soldats. A cinq heures, nous arrivâmes à l'église Saint-Nicolas, le feu cessa alors dans toute la rue, et nous nous trouvâmes en communication avec les troupes qui occupaient le boulevard. Dès que le feu eut cessé, les habitans de tous les quartiers que nous venions de parcourir, se montrèrent dans les rues; ils nous accueillirent aux cris de *vive le roi vive la liberté!* nous témoignèrent leur joie du succès que nous venions d'obtenir et leur indignation de l'attentat qui avait troublé pendant deux jours la tranquillité de la capitale. Les troupes fraternisèrent avec eux, et la plus parfaite harmonie régna dès lors entre la population et la ligne, qui fut saluée à son retour, par la garde nationale, aux cris de *vive le roi! vive la ligne!*

J'ai été extrêmement content de toutes les troupes que j'avais sous mes ordres; il n'est pas possible de montrer plus de courage et de dévouement que nos jeunes soldats du 1^{er} et 42^e de ligne. Les gardes nationaux qui s'étaient joints à nous rivalisaient avec les soldats, et se tenaient constamment aux premiers rangs. J'aurai l'honneur de vous soumettre, monsieur le maréchal, quelques demandes de récompenses pour ces braves régimens qui se sont montrés dignes de toute la bienveillance du roi. Nous avons perdu quelques soldats; plusieurs officiers ont été blessés: je citerai particulièrement le brave colonel Hensch du 42^e, qui a été atteint d'une balle à la jambe, étant avec la colonne que je dirigeais moi-même. Sa blessure est heureusement sans danger, et il ne tardera pas à réparaître à la tête de son régiment. Je dois vous signaler particulièrement, monsieur le maréchal, le capitaine d'état-major, M. de Salles, qui a montré, dans cette circonstance, du zèle, de l'activité et du courage.

M. le capitaine de Sercey, mon officier d'ordonnance, a rendu des services essentiels dans cette journée; il s'est mis à la tête des détachemens pour pénétrer dans les maisons.

Plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de ligne se sont distingués sous mes yeux; j'ai demandé

aux colonels des rapports à ce sujet, et dès que je les aurai, je vous demanderai, Monsieur le maréchal, les récompenses qu'ils ont si justement méritées.

Quelques hommes de la garde nationale se sont aussi fait remarquer; je dois vous signaler particulièrement, M. le maréchal, le chef de bataillon d'état-major de la garde nationale, Barrière, qui m'a constamment accompagné, et a montré du zèle du courage et du dévouement. Cet officier pourra, Monsieur le maréchal, faire connaître les noms des officiers et soldats de la garde nationale qui se battirent avec lui, pendant toute l'attaque, dans les rangs des 1^{er} et 42^e de ligne.

BELGIQUE.

Bruxelles, 18 juin. — On travaille avec la plus grande activité au palais de Laeken pour y préparer les appartemens destinés à la future reine.

— Hier deux secrétaires du ministère de M. Sébastiani, ont passé à Bruxelles, à cinq heures de distance l'un de l'autre. Ils se rendaient à St-Petersbourg en courriers extraordinaires par la voie de Hambourg.

— Le rapport sur le projet de la loi de la nouvelle levée de 50,000 hommes sera fait aujourd'hui à la chambre des représentans.

— Les officiers, sous-officiers et caporaux de la 2^e légion, 3^e et 4^e sections de la garde civique de Bruxelles, ont tiré hier à la cible: une superbe carabine à piston et à double détente a été donnée au vainqueur.

— M. Léopold Polchet, précepteur des enfans de M. le Hardy de Beauhieu à Frischemont a été trouvé assassiné à Mont St. Jean, le lundi 11 du présent mois, le corps était dépouillé. On ignore qui a commis ce crime.

Le 13 de ce mois on a trouvé le cadavre d'une femme horriblement assassinée dans les champs à Braine-le-Comte (Hainaut). Personne n'a pu la reconnaître.

LIÈGE, LE 19 JUIN.

On lit dans un journal de Bruxelles:

« Le bruit s'est répandu qu'il existait un nouveau protocole, relatif à l'évacuation d'Anvers. Bien que nous ne connaissions pas le texte même de ce document qui, si nous sommes bien informés, n'est point parvenu encore au ministère des affaires étrangères, nous avons tout lieu de croire que la nouvelle est fondée; il existe un protocole nouveau, n^o 64, ce n'est même pas le seul. On dit ces documens de la conférence très-favorables à la conclusion prochaine de nos affaires. C'est un démenti formel donné au langage tenu à La Haye par le ministre des finances.

« Il paraît que la conférence somme le roi de Hollande de se prononcer avant le 30 juin sur l'évacuation du territoire belge tout entier par ses troupes, à effectuer d'ici au 15 juillet; le silence sera considéré comme refus, et en ce cas on déduirait de la part de la dette assignée à la Belgique, les arrérages à courir depuis le 1^{er} janvier 1832, et les puissances auraient recours à la force. On dit que l'Angleterre et la France se seraient chargées de l'exécution, l'une par mer, l'autre par terre.

« Nous ne savons jusqu'à quel point les nouveaux documens sont exprimés à cet égard. Si quelque convenance empêchait de donner une publicité entière à ces nouvelles pièces diplomatiques, il est à désirer cependant qu'on en laisse transpirer ce qu'elles ont d'important et de rassurant pour la Belgique. Le fait de l'unité d'opinion et d'action des cinq puissances quant à l'évacuation d'Anvers, serait très-significatif dans ce moment pour l'Europe entière, et démentirait beaucoup de bruits contraires qui finiraient par prendre quelque crédit.

« Avant de nous livrer à d'autres réflexions nous attendrons des informations plus détaillées.

(La forme de cette nouvelle doit nous engager à ne l'accueillir qu'avec défiance.)

— M. le marquis de Latour-Maubourg, secrétaire de l'ambassade française à St.-Petersbourg, vient d'être nommé ambassadeur de Louis-Philippe auprès de Léopold.

— Sir Walter Scott est arrivé à Londres le 14. Sa santé donne de sérieuses inquiétudes.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« M. Jehotte a achevé depuis quelque temps deux bustes qui lui font beaucoup d'honneur; c'est le buste du régent M. Surllet de Chokier, et celui du roi Léopold; tous les deux sont d'une ressemblance frappante et d'une exécution à laquelle on trouve peu de chose à redire, surtout pour le buste du régent. Cet artiste était digne de la confiance qu'a mise en son talent la famille du dernier prince de Belgique, M. de Méan, mort archevêque de Malines. M. Jehotte qu'elle a chargé d'exécuter le monument en marbre qui sera élevé à M. de Méan, sous la cathédrale de Malines. Le plan de ce monument est déjà fait et exécuté en petit dans l'atelier de M. Jehotte qui a eu l'heureuse idée de se fixer à Bruxelles. »

« M. Geefs, d'Anvers, dont la première statue représentant un jeune berger grec qui jette des fleurs sur le tombeau de sa maîtresse, se trouve aujourd'hui dans la galerie du roi Léopold, a fait aussi le buste du roi qui, après avoir posé devant l'artiste, a trouvé l'exécution en plâtre si heureuse, si soignée dans les moindres détails qu'il en a commandé la reproduction en marbre. M. Geefs, qui est fixé à Anvers, achèvera dans cette ville le buste de Léopold, et ne tardera pas sans doute à recevoir les autres encouragements auxquels il a droit. »

— On écrit d'Anvers, 18 juin :

« Le plus beau temps a favorisé hier les promeneurs qui se sont rendus hors de la porte de Malines. Une foule de dames et de cavaliers couvraient la chaussée depuis Berchem jusqu'à Anvers. Les brillants équipages, qui cette fois; grâce à la surveillance de la police, ne menaçaient plus les spectateurs d'un aspect plus animé à la scène. C'était hier notre petite kermesse et la grande harmonie d'Anvers a donné à cette occasion sa première fête champêtre depuis la révolution. »

— Le 5^e fils de lord Grey vient de prendre à l'université de Cambridge, les degrés préparatoires pour entrer dans l'église établie.

— Nous avons annoncé plusieurs fois que la santé du duc de Reichstadt donnait des inquiétudes; nous trouvons dans le *Temps*, les détails suivants :

« Le duc de Reichstadt serait atteint d'une double affection au larynx et au foie, d'une fièvre quotidienne et d'une maladie de peau qui consiste dans une sorte de suspension de circulation des principes nutritifs. Retiré en ce moment à Schoenbrunn, il reçoit tous les secours de l'art, mais on craint qu'ils ne soient inutiles. »

« On attribue sa maladie à sa rapide croissance; il est d'une taille peu ordinaire pour son âge; elle dépasse, dit-on, 5 pieds 7 pouces. »

— Les prix des concours de la *Société d'Horticulture* d'Anvers, a été décernés samedi, comme suit :

Pour la plante en fleur, la mieux cultivée. — Prix n° 524 : *Antirrhinum variegatum*, de M. Jean Van Hal.

Pour le contingent le plus riche en belles plantes rares et floraison n'étant pas exigée.

Prix : collection de M. Parton de Von; accessit de M. Gerard Moens.

Pour la plante dont la floraison a offert le plus de difficulté, et est la plus éloignée de son époque naturelle, aucune des plantes présentées n'ayant réuni les qualités nécessaires, aucune médaille n'a pas été décernée.

Pour la plante en fleurs la plus rare ou la plus nouvellement introduite en Belgique. — Prix n° 669 : *Mimulus Nudicaulis*, de M. Parton de Von.

Pour la plus belle collection de plantes en fleurs de genres divers. — Prix : collection de M. J. de Kniff.

Pour les plus beaux légumes et fruits. — Prix : la collection de M. Verboom Van de Zanden.

— Le premier bateau à vapeur venu de Londres depuis la levée de la quarantaine, est arrivé à Ostende avant hier à une heure du matin. Le paquebot avec la malle de Douvres, qui est arrivé samedi soir, avait 21 passagers.

— Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler à nos concitoyens que le terme fatal pour l'échange des récépissés de l'emprunt des dix millions est fixé au 30 juin courant.

— On écrit de Tournay, 16 juin :

« Trois cents hommes du dépôt du 4^e régiment d'infanterie, sont partis ce matin; ils se rendent à Hasselt. »

« Le passage de voitures de poste venant de France pour se rendre en Belgique, est très-fréquent depuis trois jours. On en a compté jusqu'à quatre dans une seule matinée. Plusieurs sont chargées de bagages. »

— On écrit de Gand, le 17 juin :

« Nous avons déjà annoncé la présence en cette ville d'un major de cuirassiers, chargé de choisir dans les différents dépôts des hommes propres au service de cette arme. »

« Aujourd'hui, nous apprenons que d'autres officiers sont partis dans le même but de Tournay pour Namur et Mons. »

— Nous invitons l'*Organe de l'Industrie* à donner un supplément à ses abonnés toutes les fois que le mouvement du port d'Anvers occupera deux colonnes dans l'un de ses numéros. Il lui restera ainsi plus de place pour prouver que le commerce belge est anéanti. (*Courrier de la Meuse*.)

— On lit dans le *Journal de Breda* :

« Le 13 de ce mois, une corvette a été lancée du chantier royal de Rotterdam. A cette occasion, il est arrivé un affreux malheur. Pendant l'opération, le navire s'inclina tout-à-coup et fit tomber à l'eau une cinquantaine de personnes. On craint que par la chute violente et le désordre qui en est résulté, un grand nombre de ces personnes n'aient reçu de fortes contusions, ou même perdu la vie. Au départ de la lettre qui nous transmet les détails, il manquait encore une dizaine de personnes, »

— La première représentation de *Robert le Diable* a eu lieu en français sur le théâtre du grand opéra de Londres, lundi dernier, et le succès en a été complet. M^{me} Damoreau, MM. Noarrit et Levasseur, remplissaient les mêmes rôles qu'à Paris. Celui de Raimbaut était confié à M. Damoreau, et celui d'Alice à M^{me} Méric-Lalande.

Un nouveau crime, semblable à celui dont l'officier Dumoulin s'était rendu coupable, il y a un an, vient d'être commis à Maestricht, par un soldat de la garnison. Ce misérable, après avoir bu copieusement, dans un cabaret de cette ville, se préparait à le quitter sans avoir payé, quand il fut retenu par la cabaretière, la veuve G. Elle réclama avec instance le prix de sa boisson. Importuné par cette demande, à laquelle il n'était pas à même de satisfaire, il saisit son fusil et asséna sur la tête de la malheureuse femme, un coup de crosse si violent qu'elle en mourut quelques instans après. La veuve G. était de Liège, et avait près de 70 ans.

Un nombre considérable de soldats de la garnison de Maestricht est atteint d'ophtalmie. Les hopitaux en sont réellement encombrés; il ne serait pas étonnant qu'on cherchât à faire pénétrer dans la forteresse un renfort de troupes et à renouveler même la garnison tout entière. Avis à M. le ministre de la guerre.

On ne peut se figurer à combien de contes absurdes a donné lieu, parmi les officiers de la garnison de Maestricht, le voyage du roi Léopold à Compiègne. Il ne reviendra plus, disaient les uns, il va négocier avec Louis-Philippe les bases d'un traité qui doit ramener le roi Guillaume. C'est un piège disaient les autres, que Louis-Philippe lui a tendu. La Belgique donne tant d'embarras au gouvernement français que celui-ci a senti la nécessité d'y mettre une fin, en fournissant au prince d'Orange l'occasion de s'emparer, en l'absence de Léopold, de la couronne et du sceptre de ce dernier. Quelques-uns allaient même jusqu'à dire tout haut et tout sérieusement que Louis-Philippe avait offert à Léopold une pension équivalente à la liste civile dont il jouit, sous condition qu'il ne rentrerait plus en Belgique. Aussi la nouvelle du prochain mariage de notre roi, annoncée par les *Moniteurs* Belges et Français, leur a-t-elle causé un désappointement difficile à décrire, tandis qu'elle a répandu parmi les bourgeois une satisfaction aussi

vive peut-être que celle que nous en avons ressentie nous-mêmes; car le grand nombre ne désespère pas encore !!!

On continue toujours à travailler avec ardeur aux fortifications de Hasselt. Des bastions et des redoutes s'élèvent de toutes parts. Ils dominent toutes les grandes routes qui aboutissent à Hasselt. Les canons sont placés.

Des patriotes Anglais et Belges, ont célébré hier dans un banquet, donné à l'Hôtel d'Angleterre, l'adoption du bill de réforme. Plusieurs toasts ont été portés au roi Léopold, au roi d'Angleterre, à Louis-Philippe et à Lord Grey. M. de Hammond, qui présidait le banquet a prononcé quelques paroles qui ont été vivement applaudies. Il a dit en substance :

« L'adoption du bill de réforme, objet de notre réunion de ce jour, est un fait aussi important que glorieux : il ne donne pas seulement une liberté plus étendue à l'Angleterre, mon pays; mais il fortifie et consolide son alliance avec les royaumes de France et de la Belgique, dont les citoyens ont si héroïquement brisé les chaînes du despotisme. J'étais déjà depuis quelque temps en ce pays lorsqu'éclatèrent les révolutions de juillet et de septembre, je ne saurais vous rendre tout ce que mon cœur a ressenti, lorsque j'ai vu combien mes compatriotes sympathisaient avec ceux qui combattirent si glorieusement pour la liberté. De ce moment j'ai cru que les Français, les Belges et les Anglais ne formaient plus qu'un même peuple. Je croisais, messieurs, manquer à mon devoir, si avant de terminer, je ne parlais pas de l'homme dont les hautes connaissances et l'amour de la liberté, nous a procuré les avantages dont nous jouirons bientôt. Cet homme est lord Grey. Vous le savez, messieurs, à peine parlait-on de sa retraite, que déjà les ennemis de la liberté et de la civilisation se réjouissaient; la rentrée de Grey au ministère détruit toutes leurs espérances... Honneur à Lord Grey. »

Parmi les autres toasts on a remarqué ceux qui suivent portés par M. F. Bayet :

« Au peuple anglais qui, en obtenant son bill de réforme, a fait plus pour l'humanité et la liberté que la France et la Belgique en juillet et en septembre. »

« C'est une révolution sans combat, sans victimes. »

« Heureux le peuple vieillissant dans des institutions libres ! il réclame ainsi ses droits et les obtient. »

« Vive le peuple anglais !!! »

« Vous avez dit, Messieurs, vivent les peuples ! vivent ceux qui travaillent à le devenir ! Permettez-moi d'ajouter vivent ceux qui combattent et meurent pour la liberté ! Vive la Pologne ! Honneur à cette belle et noble victime ! Elle est tombée pour sauver l'Europe ; Honneur et gloire à la Pologne !!! »

Un officier supérieur Belge a dit : « Aux baïonnettes intelligentes des trois peuples libres, les Anglais, les Français et les Belges. »

Un officier de la marine anglaise a remercié M. Vercken aîné, qui avait porté la santé du duc de Sussex, et il a fait l'éloge de la vie politique et privée de ce prince.

La plus franche cordialité a régné pendant toute la réunion.

CHOLÉRA. — Le bulletin sanitaire de Gand du 15 au 16 juin, 7 heures du soir, fait connaître 13 décès, 70 nouveaux cas, 17 en traitement, 25 convalescens, 4 guéris.

A Harveng (Hainaut), le choléra y a éclaté le 15, le nombre des malades n'est point encore connu.

A Roulers, le 16, le nombre des malades augmente beaucoup; depuis le 15 à midi jusqu'au 16 à midi, il y a eu 6 nouveaux cas, 4 décès, et 3 guéris, 24 personnes se trouvent actuellement en traitement.

A Louvain, le 16, le choléra a été importé par un jeune homme de Gand, celui-ci est actuellement en convalescence, mais la femme qui le servait est tombée malade à midi; le soir, à 8 heures et demie son état était à peu près désespéré.

A Mons, le 16, dix-huit personnes en traitement, 6 nouveaux cas, 9 décès.

— Le choléra est décidément à Bruxelles. Cette nuit deux personnes sont mortes : madame Van der Cruyce, demeurant Place St.-Michel et M. Stasse, rue aux Choux, n° 14. Elles étaient toutes deux en bonne santé samedi dernier.

— Le choléra a fait son apparition en Hollande qui avait jusqu'à présent échappé à ce redoutable fléau, circonstance généralement attribuée à l'extrême propreté des habitans. Le *Batave*, qui a transporté Walter-Scott et environ cent passagers en Angleterre, a perdu son mécanicien, du choléra, à Rotterdam, et on le remplaça par un étranger dont l'inexpérience exposa le navire à de graves avaries. (*Globe*)

VARIÉTÉS.

On lit l'article suivant dans le *Moniteur du commerce* de Paris :

L'emploi du zinc laminé s'est considérablement accru en France pendant ces dernières années; on a établi de vastes usines destinées au travail spécial de ce métal, qui fournissent maintenant à la consommation intérieure tout le zinc en feuilles qui venait avant de Belgique et de Prusse, où, depuis longtemps, l'usage en est général.

Les gouvernements de ces deux pays ont, dès le commencement, fait faire par leurs ingénieurs des expériences pour constater le degré de confiance que l'on devait ajouter à ce métal, et c'est sur leurs rapports qu'il a été adopté pour la couverture de tous les principaux édifices; tels sont: les grandes cales couvertes pour abriter les navires de guerre dans les ports d'Amsterdam, de Rotterdam, de Flessingue, Helvoets-Sluis; les magasins de la marine de ces ports, les casernes et arsenaux de plusieurs villes fortes, le théâtre royal à Bruxelles; en Prusse, le grand manège de Berlin, le théâtre et un grand nombre d'autres édifices. On remarque aussi en France la prison départementale de St-Lô, celle de Cherbourg, et beaucoup d'édifices particuliers. Tous ces travaux sont dans le même état qu'au premier jour, et quelques uns établis depuis 22 ans, n'ont exigé aucune réparation. Il est facile de rendre compte des grands avantages de ce métal, en remarquant que sa tenacité est de 1098, celle du plomb seulement de 277; sa densité 7 191, celle du plomb 11 352; c'est-à-dire, qu'il présente autant de solidité que le plomb avec le quart d'épaisseur, et qu'alors son poids n'est que le sixième de celui du plomb et son coût le cinquième. La couche d'oxide qui se forme à sa surface se transforme en peu de temps en un vernis parfaitement insoluble, qui garantit le métal de toute altération postérieure.

Dans quelques endroits on a éprouvé des désagréments en employant par une économie mal entendue, des épaisseurs de zinc beaucoup trop faibles, ou en l'exposant dans des lieux où il se faisait des infiltrations alcalines calcaires, qui, comme on sait, détruiraient tous les métaux.

On doit recommander de ne jamais employer dans les constructions, du zinc de moins de cinq points d'épaisseur et pesant environ 740 grammes le pied carré. Il faut aussi en le posant, lui laisser la faculté de se dilater, et ne jamais le fixer avec des clous d'un métal étranger, tels que le fer, le cuivre.

Les avantages du zinc pour le doublage des navires ne forment plus doute aujourd'hui; il est reconnu dans les ports qu'un doublage en n° 45, cloué avec des clous de zinc, fait au moins douze voyages aux colonies. On a aussi remarqué que son contact conservait dans ce cas le chevillage en fer du navire. Cette avantage sera apprécié par ceux qui savent que les doublages en cuivre nécessitent un chevillage du même métal, dépense énorme, qui rend l'emploi du zinc près de 8 fois plus économique. Ses usages principaux sont la couverture des maisons, les chenaux, gouttières ou nochières, tuyaux de conduite, réservoirs, baignoires, etc., etc.; et dans les ports, le doublage des navires, la garniture de soutes et chambre à biscuit.

Jean Brugnier, évêque de Genève, fut dans sa jeunesse gardien de pourceaux. Un jour il entra dans la boutique d'un cordonnier, choisit une paire de souliers, et quand il voulut payer il se trouva qu'il n'avait pas assez d'argent. Le cordonnier voyant son embarras, eut pitié de sa misère: « Allons mon ami, dit-il, vous me paierez quand vous serez cardinal. » Peu de temps après, Brugnier fut à un cardinal qui l'amena avec lui à Avignon, et lui fit donner toutes sortes de maîtres. Brugnier acquit en peu de temps de vastes connaissances. Enfin il parvint à la dignité de cardinal, et il choisit l'obligeant cordonnier pour son maître-d'hôtel.

COMMISSION D'EXAMENS (en lettres.)

Jeudi 21 juin, à 4 heures, aura lieu l'examen de M. Ad. Stocklet, de Gembloux; et le 22, celui de M. Alexandre Pierard, de Thuin, à 4 heures.

UNIVERSITÉ DE LIEGE. — Faculté de droit.

MM. Séraphin Joseph et Ghislain Auguste Baugniet, de Nil-St.-Vincent, subiront leur examen de docteur le 22 de ce mois, à 4 et 5 heures.

A partir du 24 de ce mois les Bureaux du POLITIQUE seront transférés rue du Pot d'or, n° 622, ci-devant Café du Sud.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 18 juin.

Naissances: 5 garçons, 3 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 3 hommes, 4 femme, savoir: Dieudonné Joseph Arnold, âgé de 50 ans, tailleur, derrière Saint-Pholien, époux de Marie Anne Joséphe Liegeois. — Joseph Scaliet, âgé de 43 ans, maréchal-ferrant, faubourg d'Amercéeur, célibataire. — Jean Lambert Eugène Bovy, âgé de 30 ans, avocat, place Sainte-Claire, époux de Jeanne Elisabeth Laurence Gilkinet. — Corneille Joséphine Thonus, âgée de 84 ans, tricoteuse, rue du Vertbois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU dimanche un CHIEN d'arrêt, de forte taille, brun, tacheté blanc, dix francs à celui qui le reconduira n° 765, sur Avroy. 944

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Henri JENICOT, joaillier bijoutier orfèvre, demeure actuellement rue Neuve, à la Couronne Impériale, n° 977.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Le 22 juin courant, aux dix heures du matin, par le ministère et en l'étude du notaire PARMENTIER, place du Spectacle, à Liège, il sera procédé à la LOCATION pour un terme de 3, 6 ou 9 ans, à commencer le 24 juin courant de la maison, jardin et vignoble des 600 degrés, situés au-dessus de la porte Vivegnis en cette ville et ce à certaines conditions qu'on peut voir au bureau de la recette des domaines en Potière, n° 754. 909

VENTE D'HERBES.

Vendredi 29 juin 1832, jour des Saints-Pierre et Paul, à une heure de relevée, chez la veuve Sampermans, à l'ancienne barrière près de Tongres, on procédera à la vente publique aux enchères par portions et à crédit.

Des herbes et regain d'environ 50 bonniers de pré, situés en 2 pièces près de Tongres, l'une au moulin de Wyck et l'autre appelée Hardele.

S'adresser au notaire VANDENBOSCH à Tongres, pour tous renseignements. 894

VENTE D'HERBES.

Jeudi 28 juin 1832, à une heure de relevée, chez les enfans Hermans, rue Pieheloel à Tongres, il sera procédé à la vente publique aux enchères par portions et à crédit.

Des herbes et regain d'environ 40 bonniers de pré, situés en plusieurs pièces, près de Tongres.

S'adresser au notaire VANDENBOSCH à Tongres pour tous renseignements. 895

VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le samedi 30 juin 1832, à 9 heures du matin, le notaire FRANCKEN vendra aux enchères publiques en la demeure de M. Colson, au Buisson à Odeur, les pièces de terre, dont le détail suit, savoir:

Commune de Crisnée.

1^{er} Lot. — Une de 426 perches en lieu dit Vieille Chaussée.
2^e Lot. — Une autre de 47 perches, assez près de la précédente.

3^e Lot. — Une autre de 400 perches, au même endroit.

4^e Lot. — Une autre de 217 perches, au même endroit.

5^e Lot. — Une autre de 52 perches, au même endroit.

Commune de Herstappe.

6^e Lot. — Une autre de 34 perches, en lieu dit Forteresse.

7^e Lot. — Une autre de 26 perches, assez près de la précédente.

8^e Lot. — Une autre de 34 perches, en lieu dit Wairexhe.

Commune d'Odeur.

9^e Lot. — Une autre de 87 perches, en lieu dit Pireux.

10^e Lot. — Une autre de 122 perches, en lieu dit devant le Buisson.

11^e Lot. — Une autre de 87 perches, en lieu dit Fond de Fescher.

12^e Lot. — Une autre de 100 perches, au même endroit.

13^e Lot. — Une autre de 87 perches, en lieu dit Deux-Sentiers.

14^e Lot. — Une autre de 39 perches, au chemin de Saint-Trond.

15^e Lot. — Une autre de 8 perches, en lieu dit Fond de Kemexhe.

16^e Lot. — Une autre de 87 perches, au chemin de Herstappe.

17^e Lot. — Une autre de 87 perches, en lieu dit Quatre-Bonniers.

18^e Lot. — Une autre de 87 perches, au chemin du Voista.

19^e Lot. — Une autre de 21 perches, au chemin de Herstappe.

20^e Lot. — Une autre de 21 perches, au chemin de Tongres.

21^e Lot. — Une autre de 13 perches, en lieu dit derrière les Hayes.

22^e Lot. — Une autre de 87 perches, en lieu dit Fond de Kemexhe.

23^e Lot. — Une autre de 34 perches, en lieu dit devant le Buisson.

Commune de Kemexhe.

24^e Lot. — Une autre de 174 perches, en lieu dit Fond de Kemexhe.

Commune de Villers-l'Évêque.

25^e Lot. — Une autre de 19 perches, en lieu dit Croisette

26^e Lot. — Enfin, une autre de 23 perches, en lieu dit Basse-Voie de Fooz.

Cette vente présente toute sécurité. S'adresser audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions de ladite vente. 938

VENTE DE DENRÉES AGRICOLES.

Le jeudi 21 juin 1832, à deux heures de l'après-midi, les légataires universels de M. Arnold Dubois, ancien notaire, feront VENDRE à la maison mortuaire n° 1^{er}, à Tilleul et par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire à Liège, les foins, regains, pommes de terre, céréales et autres fruits, croissant sur environ trois bonniers métriques de terrain, en différentes pièces, situées audit Tilleul et à Jemeppe. A Crédit. 950

Une DEMOISELLE, très au fait du commerce de mercerie et munie de bons certificats peut se présenter chez FAS-SIN-BILLON, rue Feronstrée, au Pied d'Or. 949

A LOUER une belle MAISON avec cour et jardin, rue Porte St-Léonard. S'adr. les après-midi, Basse-Sauvenière, n° 819.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Mercredi 4 juillet 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire DEFROIDMONT, en la maison du sieur Philippart, cabaretier à Lixhe, à la vente aux enchères en détail d'environ huit bonniers Pays-Bas de terre en plusieurs pièces, situées sous les communes de Lixhe et Lanaye. S'adresser audit notaire, à Haccourt, pour les conditions de la vente. 922

Le cinq juillet mil huit cent trente deux, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron, à Herve, par le ministère de M^e N. J. DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis, par jugement du tribunal civil de Verviers, à la VENTE de deux MAISONS, situées à Herve, rue du Coim, appartenant à la veuve Barthélemi Louvrier, épouse J. J. Jamar et ses enfans.

Aux charges, clauses et conditions déposées en l'étude dudit notaire à Herve, rue Potière, n° 148. 951

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont d'Ile, numéro 32.

A LOUER pour le 24 juin, une MAISON, située rue du Pot d'Or, n° 622. S'adresser place St. Lambert, n° 607. 687

Il sera procédé le 25 du courant, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des médicaments linges et autres objets nécessaires à l'approvisionnement de la pharmacie centrale, à Bruxelles, à dater du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 1832 inclus.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 16 juin 1832.

Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 juin. — Métalliques, 87 5/6 — Actions de la banque 446 3/4.

Bourse de Paris, du 16 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 40 — Actions de la banque, 4700 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 00 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haiti, 205 fr. 00. — Emprunt rom. 80 1/4. — Emprunt Belge 76 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 16 juin. — Dette active, 42 3/4 5/8 00. — Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 46 1/2 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 71 3/4 0/0 0. — Rente remb. 2 0/0, 00 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e, 93 7/8 et 95 1/2. — Dito ins. gr. li. 57 5/8 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em à L. 00 0/0 0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 0/0, 69 1/2 00/00. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall., 84 5/8 0/0 00. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 00 0/0 00 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 00. — Perp. d'Amst., 50 0/00.

Bourse d'Anvers du 18 juin. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 1/8 0/0 av		
Londres.	12 27 1/2	12 22 1/2	
Paris.	47 5/16	P 47	A
Francfort.	35 15/16	35 3/4	35 9/16 A
Hambourg.	35 7/8	P 35 1/16	P
Escompte 4 0/0			

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 98 1/4 A.
	Empr. de 42 mill., " 99 1/2 3/4 0.
	Empr. de 24 mill., " 75 0/0 P.
	Dette active, 5 " 93
	Oblig. de Entr., 5 " 00 0 00.
Hollande.	Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.
	Oblig. synd., 4 1/2 " 00
	Rent. remb., 2 1/2 " 84 1/2 et 88 3/8.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.